Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260629-2026_113-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-113

Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PAIMPOL

Conseil Municipal du Lundi 29 Juin 2026
Délibération

Date de la convocation : Mardi 23 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le lundi 29 juin, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Mauffray à la maison des plaisanciers de Paimpol sous la présidence de Madame Fanny CHAPPÉ.

Etaient présents :
Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, Mme Catherine ANDRÉ-LANDAIS, M. Benoit BARRÉ, Mme Gaëlle BOUCHER, Mme Servane BOULANGER, Mme Nathalie BOULARD, Mme Aurélie BROMBECK, M. Kévin CADIC, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Fanny CHABRIER, Mme Fanny CHAPPÉ, M. Rafael CLOFENT, M. Mathieu DUIGOU, M. Michel DUMAIL, Mme Cécile ETRILLARD, Mme Laura FÉGARD, M. Joël HENRY , M. Philippe JEANNIN, Mme Martine LE BOUCHER M. Fabien LEMOALLE, M. Michel MONNERET, M. Goulven MORVAN, Mme Marie-Christine NICLOUX, Mme Caroline OLLIVRO, M. Morgan RASLE-ROCHE.

Etaient représentés : M. Eric BINARD par délégation à Mme Cécile ÉTRILLARD, M. Thibaut LECOMTE par délégation à Mme Fanny CHAPPÉ, Mme Anna PONSOT-MÉLIKIAN par délégation à Mme Marie-Christine NICLOUX, M. Yann QUÉRÉ par délégation à M. RASLE-ROCHE.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie BROMBECK.

Présents : 25 Représentés : 4 Absent : 0 Votants : 29

MOTION DE SOUTIEN POUR LE MAINTIEN D'UN SMUR OPERATIONNEL

Rapporteur : Mme André-Landais.

Motion initiée par les élus du groupe d'opposition avec réécriture de la majorité pour une motion conjointe.

Le Conseil municipal exprime sa plus vive inquiétude quant aux modifications d'accès aux urgences avec les conséquences que cela engendre pour le SMUR ;

Des difficultés liées à des problèmes de recrutement et non financiers.

La perspective d'une régulation quotidienne, pendant une durée minimale de trois mois, de **18 h 30 à 8 h 30**, réduit considérablement l'accès direct aux soins d'urgence pour les habitants du territoire, en fragilisant le SMUR.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260629-2026_113-DE

Cette situation est particulièrement préoccupante alors que notre bassin de vie connaît, en période estivale, une augmentation très importante de sa population. Des dizaines de milliers de résidents secondaires, de touristes et de visiteurs viennent renforcer les besoins en soins urgents. Le maintien d'un service d'urgence pleinement opérationnel constitue donc un enjeu majeur de sécurité sanitaire. Il ne faut pas oublier que Paimpol couvre un secteur de Tréveneuc à Plougrescant en incluant Bréhat.

En cas de fermeture ou de régulation du SMUR de Paimpol, les interventions devront être assurées par les équipes de Guingamp, Lannion ou Saint-Brieuc, sous réserve qu'elles soient elles-mêmes disponibles et non déjà mobilisées sur leur propre secteur ou aussi régulées. Cette organisation fait peser un risque réel d'allongement des délais d'intervention, alors que, dans de nombreuses situations d'urgence vitale, chaque minute compte. Je ne parle pas des transporteurs sanitaires privés lors de leur garde SAMU et des pompiers qui devront faire des évacuations de plus en plus loin pour rejoindre des hôpitaux.

Le Conseil municipal rappelle que l'égal accès aux soins est un principe fondamental du service public. D'ailleurs c'est pourquoi le CCAS a voté en 2024 et 2025 un soutien au SAMU par le biais de leur magazine.

Les habitants du Goëlo, comme les nombreux visiteurs accueillis chaque été, ne peuvent être considérés comme des citoyens de seconde zone en matière de santé.

Cette crise est le reflet d'un système hospitalier arrivé à un point de rupture. Les difficultés de recrutement et les tensions sur les effectifs sont connues depuis longtemps. Elles nécessitent désormais des réponses structurelles, ambitieuses et coordonnées telles que demandées par la vice-présidente du conseil de surveillance, la maire de Paimpol, Fanny Chappé.

Les problèmes de recrutement nécessitent des mesures gouvernementales plus fortes.

Sur la proposition de la Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DEMANDE que l'ensemble des élus du territoire, quelles que soient leurs sensibilités politiques, se mobilisent collectivement pour soutenir le SMUR essentiel et obtenir des engagements concrets de l'État et des autorités sanitaires.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260629-2026_113-DE

DÉCIDE que la présente motion sera transmise à Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor, à l'Agence Régionale de Santé Bretagne, à la direction du Groupement Hospitalier de Territoire, à la direction du Centre Hospitalier de Paimpol, aux parlementaires des Côtes-d'Armor, au Conseil départemental des Côtes-d'Armor, au Conseil régional de Bretagne ainsi qu'aux maires des communes du territoire défendu par le secteur SMUR mais aussi dont le service d'accueil des Urgences dépend.

AUTORISE la Maire ou son représentant à signer tout acte aux effets ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

La Secrétaire de séance,
Aurélie BROMBECK

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire
Transmis au Représentant
de l'Etat et affiché le 02/07/2026

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260629-2026_113-DE